

Bonjour,

Vous venez de me solliciter comme pilote de votre formation au métier d'analyste transactionnel.

C'est un honneur pour moi d'accepter votre demande.

Ce choix de formation est beaucoup plus autonomisant et beaucoup plus économique que la formation dans une école d'AT.

La référence quant aux heures de formation et de pratique nécessaire au métier d'analyste transactionnelle est et restera le manuel des examens de l'EATA (traduit en français sur le site de l'IFAT). Je vous recommande de le consulter dès maintenant pour être bien conscient des pré-requis à la certification en AT.

Nos séances auront trois différents contenus:

1. Pilotage de votre formation
2. Théorie en AT spécifiée par vos besoins
3. Supervision de votre pratique professionnelle

Toutes ces heures de formation, de pilotage et de supervision seront comptabilisables dans les pré-requis du CTA.

Je vais piloter votre apprentissage selon ces 3 axes.

Piloter consistera aussi à dire ce qui est pertinent ou pas parmi ce que vous envisagez d'effectuer comme formations.

Ce sera mon travail de me renseigner si les formations AT que vous envisagez d'effectuer sont prodiguées par des personnes fiables ou non.

Ce sera votre travail de vous renseigner sur ce qui existe et ce que vous avez envie d'effectuer comme formation.

Au cours des séances de supervision, nous pourrons travailler, entre autre, sur la base de:

- j'ai un client qui...
- je n'ai pas encore de client mais j'amène un client imaginaire qui...

Quand vous serez prêt et que j'aurai suffisamment mesuré vos compétences en AT, je vous donnerai le feu vert pour ouvrir progressivement votre cabinet.

Par progressivement, j'entends avec quels types de pathologies vous pourrez commencer à travailler ou avec quels types de pathologies vous ne pourrez pas encore travailler.

Je suis formateur sous contrat agréé EATA mais je ne suis pas formateur agréé DIF vous pourrez donc déduire de vos impôts professionnels les frais de pilotage, formation et de supervision que vous m'aurez payés mais pas sur la ligne "Formation continue".

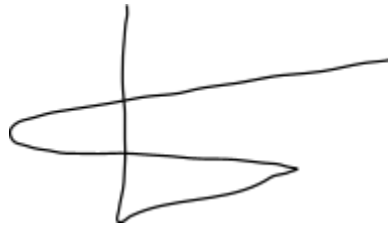
Le coût de chaque heure de pilotage, de formation ou de supervision est de 80€ à ce jour.

Lorsque votre activité sera bien démarrée, le rythme conseillé des séances sera de 2 x/mois; le rythme minimum sera de 1x/mois.

Fait à Dole le 15.04.23.

Sous toutes réserves.

Bernard Gentelet



---

Bernard Gentelet : Master2 de psychothérapie  
Certificat Européen de Psychothérapie .  
Praticien certifié en Analyse Transactionnelle  
Formateur et superviseur en Analyse Transactionnelle en contrat (PTSTA)

N° SIRET : 378 273 957 00050

Membre d'une association de gestion agréée par l'administration fiscale ; le règlement des honoraires par chèques est accepté